

L'an deux mille treize, le deux octobre à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

Etaient présents: MM. PONCET Louis, CAPIEZ Jean-Claude, CHENUET Carole, CANFIN Gilbert, CHARMONT Jacques, CLEMENT Monique, MARINIER Alain, RIVOLLIER Laëtitia, MAILLET Andrée, LAURENT Renée, SENECAILLE Claude, PEGUIN René, GRIMAUX Christian, DUPONT Isabelle, AUPOIL Alain, PRADET Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. RIVOLLIER Loïc, FAVIER Michèle

Secrétaire de séance: Mme RIVOLLIER Laëtitia

Le Procès-verbal de la séance du 04 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'il a renoncé le 13 septembre dernier à une déclaration d'intention d'aliéner un fonds de commerce portée sur l'immeuble cadastré AK 274 – 5 rue Chevalière.

Il annonce également que la production solaire réalisée à la station d'épuration, de l'installation au 27 juin 2013, est de 2 827 kWh. Une facture à EDF obligation d'achat solaire est dressée pour un montant de 1 243.88€ (2 827 x 0.44€). Les recettes sont imputées à l'article 7068 du budget d'assainissement.

De plus, il annonce que les cotisations APSEL pour la saison 2013, correspondant aux heures de surveillance des maitres-nageurs, sont versées.

La demande d'aide financière à l'agence de l'eau pour l'installation du débitmètre et du pluviomètre à la station d'épuration est réalisée. Les équipements d'auto surveillance sont d'ailleurs posés.

Enfin, dans le cadre de la phase Avant-Projet Définitif (APD) de la chaufferie bois, le cabinet SOCOTEC est retenu pour réaliser le diagnostic amiante des bâtiments avant démolition. La réunion de restitution de l'APD est le 22 octobre 2013, à 10H30.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées :

- AI 6P– Chars - Superficie totale : 1ha 85a 40ca- Prix de vente hors frais notariés : 4 500.00 €, Délai des deux mois passé donc accord tacite,
- AE 40 et 42 – La Thuillière – Superficie totale : 2ha 44a 20ca - Prix de vente hors frais notariés : 56 500.00 €,
- AL 93, 228 et 231 – 38, rue des Abergeries – Superficie totale : 1 817 m² - Prix de vente hors frais notariés : 128 000.00€,
- AK 131 – 6, rue des Dames – Superficie totale : 321 m² - Prix de vente hors frais notariés : 90 000.00€, Délai des deux mois passé donc accord tacite.

DECISION MODIFICATIVE N°01/2013 Présenté par M. CHARMONT

Délibération n°2013/60

Vu la proposition de la commission des finances,

Une décision modificative est nécessaire pour la section investissement dépenses, budget communal.

Où l'exposé du Maire et de la commission des finances, le conseil municipal décide, avec 1 abstention et 15 voix pour, la décision modificative suivante :

<u>Article 001.</u> Solde d'exécution d'investissement reporté :	+51 461.00€
<u>Article 165.</u> Dépôts et cautionnements :	+100.00€
<u>Article 2112.</u> Terrains de voirie :	+350.00€
<u>Article 2128.</u> Autres agencements et aménagements de terrains :	+ 1500.00€
<u>Article 2183.</u> Matériel de bureau et informatique :	+500.00€
<u>Article 20422.</u> Subvention équipement personnes de droit privé :	+3 000.00€
<u>Article 2121.</u> Plantation d'arbres :	-1 500.00€
<u>Article 21316.</u> Travaux cimetière :	-2 000.00€
<u>Article 21568.</u> Autre matériel et outillage :	-400.00€
<u>Article 21578.</u> Autre matériel et outillage de voirie :	-2 000.00€
<u>Article 2188.</u> Autres Immos corporelles :	-1 628.00€

<u>Article 2313</u> . Immos en cours de construction :	-15 000.00€
<u>Article 2315</u> . Immos en cours – installations techniques :	-34 383.00€
<u>Article 2313-opération d'ordre</u> . Immos en cours de construction	625.00€
<u>Article 2315-opération d'ordre</u> . Immos en cours – installations techniques	4 007.00€
<u>Article 2031-opération d'ordre</u> . Frais d'études	4 632.00€

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMIS DES ARTS *Présenté par M. CHARMONT*

Délibération n°2013/61

Où l'exposé du Maire et de la commission des finances, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Verse une avance sur la trésorerie aux « Amis des Arts », pour un montant de 2 200.00€,
- Dit que les crédits sont ouverts à l'article 6574, dépenses fonctionnement au budget communal.

EXTENSION RESEAU ERDF BOULEVARD DES PRAIRIES

Délibération n°2013/62

Vu le permis de construire n° 071 275 12 M0001 où il est prévu la construction de trois bâtiments et d'une chaufferie pour 17 logements,

Vu la nécessité de réaliser une extension du réseau électrique pour desservir ces logements,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux d'extension du réseau électrique pour un montant de 3 885.73€ TTC,
- Dit que les crédits sont ouverts à l'article 2315, dépenses investissement au budget communal,
- Mandate le Maire à signer la convention avec ERDF et tout acte prévu à cet effet.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT VIEILLE ROUTE DE SEMUR

Délibération n°2013/63

Un avant-projet détaillé réalisé par le cabinet C3E sur les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif à la « vieille route de Semur » est déposé en Mairie.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de Saône et Loire,
- Mandate le Maire pour lancer l'appel d'offre des travaux,
- Donne délégation au Maire pour signer tout acte prévu à cet effet.

TRANSFERT COMPETENCE INSTRUCTION C.U(a) D.D.T.71 AU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE DE MARCIGNY

Délibération n°2013/64

Par délibération du 14 décembre 2006 et conformément à l'article R 423-15 du code de l'urbanisme, la Commune de Marcigny a décidé de confier l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

A cet effet, une convention avait été signée le 06 octobre 2006 puis le 08 octobre 2007.

Vu l'acte III de la décentralisation et la disparition dans les années avenir des pôles ADS, la DDT incite les communes à instruire les Certificats d'urbanisme de simple information (CUa) et certaines déclarations préalables.

Il convient donc de modifier par avenant la convention existante.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 15 voix pour :

- Approuve les termes de l'avenant,
- Autorise le Maire à signer tout document produit à cet effet,
- Regrette le désengagement de l'Etat sur les territoires et la lourde responsabilité du Maire dans ce domaine,
- Demande à la Communauté de Communes de Marcigny d'entamer une réflexion sur le transfert de compétence urbanisme et le PLUi.

CREATION REGIE TEMPORAIRE ROANNE TABLE OUVERTE 2013

Délibération n°2013/65

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Crée une régie temporaire pour l'encaissement des repas dans le cadre de Roanne Table Ouverte, du 1^{er} au 31 octobre 2013,
- Donne délégation au Maire pour signer tout acte prévu à cet effet.

INSCRIPTIONS AU CONGRES DES MAIRES 2013

Délibération n°2013/66

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de verser une participation à hauteur de 90.00€ par personne, permettant à M. PONCET Louis, Maire de se rendre au 96^{ème} Congrès des Maires de France,**
- **Dit que les crédits sont ouverts à l'article 6185 - Frais de colloques et de séminaires, dépenses fonctionnement au budget communal.**

ATD 71 : ADHESION GEPWEB – DESIGNATION DE REFERENTS

Délibération n°2013/67

Vu la délibération n°2013/59 du 04 juillet 2013 actant l'adhésion de la commune au dispositif d'accompagnement proposé par l'Agence Technique Départementale (ATD71) relatif à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer la convention,**
- **Désigne comme référent énergie Mme FAYOLLE Christelle et M. SENECAILLE Claude.**

ABONNEMENT EDF FORAINS ANNEE 2013

Délibération n°2013/68

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le tarif de l'abonnement EDF des forains à 22.87€ par trimestre et par abonné, pour l'année 2013.

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL

Présenté par M. CANFIN

Délibération n°2013/69

Projet de création d'une entrée, côté parking, pour agrandir et embellir l'allée centrale dans le cimetière communal. Travaux engagés après la Toussaint.

Pour ce faire, une reprise de concessions en état d'abandon est nécessaire dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence:

- Concession délivrée en 1883 sous le n°02, allée 66, à Mme MATHERAT Anne,
- Concession délivrée avant 1897, sous le n°28a, allée 29, à Evêché d'AUTUN,
- Concession délivrée avant 1897, sous le n°28b, allée 29, à Evêché d'AUTUN,
- Concession délivrée avant 1897, sous le n°28c, allée 29, à Evêché d'AUTUN,
- Concession délivrée avant 1897, sous le n°28d, allée 29, à Evêché d'AUTUN,
- Concession délivrée avant 1897, sous le n°28e, allée 29, à Evêché d'AUTUN,
- Concession délivrée avant 1897, sous le n°28f, allée 29, à Evêché d'AUTUN.

Vu l'état d'abandon constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues à l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Reprend au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus indiquées en état d'abandon,**
- **Charge Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de cette décision et l'autorise à signer tout acte prévu à cet effet.**

PROJET DE LA NOUVELLE CARTE CANTONALE

Vu la loi 2013-42 relative à l'élection des conseillers départementaux qui entrera en vigueur en 2015,

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de révision de la carte cantonale en Saône et Loire a été soumis à l'avis consultatif de l'assemblée départementale réunie le 27 septembre 2013.

Le département comportera donc 29 cantons. Le canton de Marcigny fusionnera avec celui de Paray le Monial.

Le conseil municipal est tenu informé de ce projet dit définitif mais n'a pas à délibérer sur ce point.

REVERSEMENT SUBVENTION CONSEIL GENERAL 71 DE LA COMMUNE AU SIVOS

Présenté par M. CAPIEZ

Délibération n°2013/70

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Reverse la participation « occupation gymnase » pour un montant de 7 221.00€,**
- **Dit que les crédits sont ouverts à l'article 6554, fonctionnement dépenses au budget communal.**

RECONDUCTION LOCATION PREAU ECOLE PRIMAIRE TAI CHI CHUAN ET CORPS & DANSE 2013/2014

Délibération n°2013/71

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir à 65,00 € le montant de la redevance mensuelle d'occupation du préau couvert de l'école primaire publique, du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014, pour la pratique des activités suivantes:

- Association « Tai-Chi-Chuan », représentée Mme BOUVIER Denise,
- « Corps et Danse » Méthode globale d'harmonisation corporelle, représentée par Mme RIEUTORD.

QUESTIONS DIVERSES

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Monsieur LOTTE, président de l'OPAC, a réalisé une proposition à la Commune pour acheter la résidence, à hauteur 1 100 000.00€, avec l'engagement un certain nombre de travaux. Des analyses financières sont demandées. La RPA est complète depuis quelques mois.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY

Arrêté du Préfet daté du 17 septembre 2013 portant au nombre de 28 sièges le conseil communautaire de la communauté de communes de Marcigny.

TRAVAUX

Perturbation à prévoir sur le « pont de Chambilly » en raison de travaux, à partir du 21 octobre. Un passage alterné sera mis en place et 2 jours de fermeture complète seront nécessaires. Des informations complémentaires seront disponibles en mairie et diffusées à la population.

PERMANENCES PARLEMENTAIRES

Mme GUEUGNEAU Edith, députée de Saône-et-Loire, assurera des permanences à la mairie de Marcigny, de 8H30 à 12H30, les lundi 16 décembre 2013, 17 mars 2014, 16 juin 2014, 20 octobre 2014.

CIO

Fermeture annexe de Digoin.

PISCINE

Lettre transfert compétence piscine à la Communauté de communes sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 14 octobre 2013.

Bilan des fréquentations piscine : 2013 - 21 039 entrées (sans les scolaires).

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur CAPIEZ informe le conseil que les communes ont jusqu'à fin décembre pour rendre leur projet de rythmes scolaires – rentrée 2014. La concertation entre élus, enseignants et parents est primordiale. Un comité de pilotage au niveau de la Communauté de communes est souhaitable.

ABRI TER

L'abri et les différents travaux commenceront dans les prochaines semaines.

COMITE DE JUMELAGE

Compte rendu de Mme CHENUET suite à l'invitation de FREINSHEIM : remise d'une œuvre d'art représentant les lavandières offerte par les habitants de FREINSHEIM et inauguration sur la place publique de FREINSHEIM. Le modèle ayant servi à la création de cette œuvre est également exposée chez Sonia REX.

SYDESL

Monsieur PRADET annonce que la taxe TCCFE sera de 8.44€ en 2014, contre 8.28€ en 2013.

REMERCIEMENTS

Le Collège Jean Moulin de Marcigny remercie la municipalité pour le prêt de la salle du foyer lors des deux représentations théâtrales de fin d'année.

Marcynéma remercie pour la subvention annuelle et rappelle les dates pour 2013 : Du 30 octobre au 3 novembre 2013 43^{ème} rencontre, le vernissage de l'exposition d'affiches burlesques fixé à l'office de tourisme le jeudi 31 octobre à 18H et le pot d'honneur de la 43^{ème} rencontre, en mairie, le samedi 2 novembre à 18H.

M. le Préfet et M. le sénateur de Saône-et-Loire ont exprimé leurs remerciements aux élus pour l'accueil et l'invitation lors du 100^{ème} tour de France.

PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Le SCOT Charolais brionnais est voté le 3 octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H55.

**Le Maire,
Louis PONCET**